

Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de déléguer l'honorable ministre de la Justice (M. Trudeau), qui a des idées précises sur la constitution canadienne, à cette réunion interprovinciale de Toronto et si, à ce moment-là, l'honorable ministre de la Justice représentera les idées de tous les membres du cabinet ou seulement les siennes?

[Traduction]

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si la délégation à cette conférence ne groupera que des spécialistes d'arrière-boutique, ou des fonctionnaires ou si elle sera formée de députés?

M. l'Orateur: On a déjà posé la question.

L'hon. Michael Starr (chef suppléant de l'opposition): Monsieur l'Orateur, vu les récentes déclarations qu'ont faites au Québec des membres du gouvernement et du parti du premier ministre sur des questions constitutionnelles qui touchent à l'avenir du Canada, le très honorable représentant informerait-il la Chambre et les Canadiens en général, à la première occasion, de la position de son gouvernement sur cette question importante?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'ai fait de nombreuses déclarations sur ce point ces derniers mois, ces dernières années. J'espère que l'occasion se présentera sous peu à la Chambre de discuter ce problème d'importance primordiale et que nous considérons tous comme grave. J'espère alors être en mesure de faire le genre de déclaration à laquelle songe l'honorable représentant.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, dans leurs délibérations sur ce point, le premier ministre et son gouvernement voudraient-ils examiner à nouveau la proposition, maintes fois présentée, et acceptée comme principe général par le premier ministre lui-même, portant que toute la question de l'avenir constitutionnel du Canada soit déferée à un comité spécial de la Chambre?

Le très hon. M. Pearson: J'ai déclaré à la Chambre, le printemps dernier, qu'il importait à mes yeux que la question soit étudiée par les députés, peut-être au moyen d'un comité spécial, mais qu'une étude de ce genre serait, à mon avis, plus utile une fois que le gouvernement fédéral aurait pris une décision concernant sa politique sur une question d'une telle importance, vu qu'il pourrait soumettre cette politique à un comité de la Chambre et à la Chambre elle-même. Depuis lors, le député le sait, nous avons examiné la

question; nous avons institué à cette fin un service spécial du ministère de la Justice, sous la direction d'un haut fonctionnaire désigné pour remplir ces fonctions à plein temps. J'espère que l'étude sera bientôt terminée; nous pourrions alors songer à soumettre la décision du gouvernement à un comité du genre de celui qu'à mentionné le député et connaître le point de vue des autres représentants à la Chambre sur la question.

M. R. Gordon L. Fairweather (Royal): Monsieur l'Orateur, peut-on nous donner l'assurance qu'au moment du débat au Parlement, le ministre de la Justice y prendra part comme membre du cabinet et que sa prise de position ne sera pas répudiée comme elle l'a été par le premier ministre et les autres libéraux qui ont pris part à la réunion secrète.

M. l'Orateur: A l'ordre. La question est irrecevable.

[Français]

M. Grégoire: J'aurais une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

J'aimerais demander au très honorable premier ministre si le rapport final de la Commission Laurendeau-Dunton est à la veille d'être publié et déposé à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je doute qu'il s'agisse là d'une question supplémentaire, mais la question ayant été posée, elle sera acceptée.

M. Grégoire: Puis-je demander alors au très honorable premier ministre de nous dire quand le rapport de la Commission Laurendeau-Dunton sera déposé à la Chambre, et s'il a lui-même reçu ce rapport, à l'heure actuelle?

[Traduction]

Le très hon. M. Pearson: Non, je n'ai pas encore reçu le rapport, monsieur l'Orateur, mais on m'a assuré que le premier, où est-ce le second volume du rapport de la Commission—le second et très important volume du rapport devrait être prêt vers la fin de novembre, et j'espère qu'il le sera.

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'AUGMENTATION DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable et valeureux ministre des Affaires des anciens combattants. Vu les instances présentées par la Légion canadienne, d'autres organisations d'anciens combattants, le prési-